

A.B.4.C
SARL au capital de 3 000 euros
Siège social : Place de l'Eglise 69480 MORANCE
N° SIREN RCS VILLEFRANCHE 822452983

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 2 Mars 2026

Réunie le 2 Mars deux mille vingt-six à 8h, au siège social

Présidence

L'assemblée est présidée par Mme BEGUIN Aurore, en sa qualité de gérante.

Feuille de présence

Les associés représentant 3 000 parts sociales sur 3 000 sont présents ou représentés.

La feuille de présence, signée par chaque associé, est annexée au présent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

1. Transfert siège social et établissement principal situé Place de l'Eglise 69480 MORANCE au 10, Rue des Pierres Dorées 69480 MORANCE suite déménagement.
2. Pouvoirs pour formalités.

DÉLIBÉRATIONS

1. Transfert du siège et de l'établissement principal

1. Le président rappelle que la société exploite un établissement principal à Place de l'Eglise 69480 MORANCE, immatriculé au RCS de Villefranche-Tarare sous le numéro 82245298300015.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de modifier le siège social et transférer cet établissement principal à compter du 02.03.2026 suite au déménagement au 10, Rue des Pierres Dorées 69480 MORANCE.

2- Le président, compte tenu de la décision qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

A3
BC

Le siège social de la société est fixé à : 10, Rue des Pierres Dorées 69480 MORANCE

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

2. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales auprès du greffe du tribunal de commerce, du guichet unique et de toute administration compétente.

Clôture de séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8h30.

Fait à MORANCE, le 02.03.2026

Le Président :

Mme BEGUIN Aurore



Les Associés :

Mr BEGUIN Cédric



A3
BC